

Tunisie : Un gros bras financier, avec 5 Milliards DT d'actifs, et des projets structurants. C'est la CDC



Grande institution financière bien qu'elle n'en ait pas les statuts, Entreprise publique, sans pour autant être sous tutelle du ministère des Finances, la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), est peu connue, bien qu'elle soit le plus gros bras financier du gouvernement. Elle a pourtant cinq ans d'âge et Boutheina Ben Yaghlane en est la seconde DG.

Avec ses 5 Milliards DT, c'est aussi l'Entreprise qui a le plus grand actif sur la place. Bénéficiaire, elle investit et fructifie l'épargne de La Poste. Dans ses cartons, des projets de partenariats publics-Privés (PPP) de grande envergure. Mais aussi, un «fonds des fonds» pour les Start-Up qui attend l'accord de l'ARP et un aussi grand fonds, pour les énergies renouvelables. C'est de tout cela qu'elle a parlé à Africanmanager. Interview :

Est-ce qu'il y a de l'argent chez la CDC ; d'où provient-il et à quoi est-il utilisé ?

Je vais le dire, d'une manière aussi directe que votre question, oui. La CDC étant le bras financier de l'Etat, on lui a confié la mission de sécuriser et de fructifier essentiellement l'argent de l'épargne postale et des consignations. En total actif, cela dépasse les 5.000 MDT et en fonds propres nets, cela représente 257 MDT avec un résultat net pour 2016, bénéficiaire de 59,3 MDT, avec une évolution de 65 % par rapport à 2015 où on avait fait un bénéfice de 33 MDT, grâce notamment à une reprise de provisions sur des billets de trésorerie pour Bina Corp. Nous serons bénéficiaires aussi pour 2017, même si ça ne sera pas au niveau de 2016. L'épargne représente 4900 MDT, ce qui ne constitue qu'une partie de l'épargne. Par décret, on ne peut en tout cas pas utiliser plus de 14 % de l'épargne nationale. La CDC n'en est déjà, en investissement, qu'à moins de 10 %. Notre investissement dépasse les 300 MDT, dans des actions d'appui à l'initiative publique comme à l'initiative privée, à travers des FCPR, des FCP actions pour dynamiser la bourse, dans des projets cotés et des emprunts obligataires.

On en veut généralement à la CDC de ne pas s'impliquer dans le sauvetage financier des entreprises publiques qui vont mal ?

La Caisse participe, en fonds propres, dans des opportunités d'investissement qui devront être, à long terme, rentables. Comme on utilise des ressources sacrées, nous n'avons pas le droit de financer des projets qui rapporteraient des coûts moindres, par rapport à celui de nos ressources. C'est cela notre modèle d'investissement, qui doit respecter les règles prudentielles de gestion.

Etes-vous en train de dire qu'essayer de sauver des entreprises publiques en difficulté présente un risque pour la CDC ?

J'y arrive. Pour les entreprises publiques, nous n'avons aucun problème à y entrer. Mais la discussion qui a été faite au niveau de la présidence du gouvernement à ce propos, c'est que la Caisse agit de manière indirecte à travers la constitution d'un fonds pour la restructuration des entreprises publiques. En fait, les EP ne nécessitent pas uniquement un apport financier, mais surtout une certaine restructuration. La CDC a donné son accord pour financer ce fonds, à hauteur de 50 % dans ce fonds de 1.000 MDT. La décision finale devra être prise par le gouvernement, qui est certainement en discussion avec les partenaires sociaux. Nous avons été consultés, en tant qu'acteur public, et nous avons donné notre avis et nous sommes prêts à participer au sauvetage des entreprises publiques. La CDC est, par ailleurs, intervenue, en 2013, pour sauver Carthage Cement et sauver l'argent du Pool bancaire, en injecter 42,3 MDT dans [Bina Corp](#)

Si vous aviez à le faire, vous choisiriez quelle EP ou quel secteur d'activité ?

Après actualisation de notre stratégie d'investissement, nous voulons être, en premier lieu, dans des projets structurants, tels que les ports, les aéroports, les hôpitaux, assainissement dessalement ...

Vous n'êtes, entre temps, nulle part, si l'on excepte le port en eau profonde d'Enfidha, alors qu'on voit s'intéresser à ces projets structurants, des investisseurs étrangers...

La CDC est déjà partenaire, en PPP institutionnel, dans le projet de pôle de compétitivité. Les deux projets en PPP contractuel, qui se préparent pour cette année chez la CDC qui sera dans le tour de table financier, sont un projet de dessalement des eaux de mer à Sfax et un autre d'assainissement à Gabès.

Vous n'êtes pas dans des projets d'énergie photovoltaïque, comme celui de Tozeur. Pourquoi ?

On n'a pas été sollicités. En fait, il y a deux manières de faire. Soit nous cherchons nous-mêmes les projets et on le fait, soit nous sommes sollicités. Pour les énergies renouvelables, qui font partie de nos axes stratégiques d'accompagnement des transitions majeures du pays, dont l'énergétique écologiques et la numérique et digitale. Nous sommes en phase finale de mise en place, avec Steg énergie renouvelable, d'un fonds pour les énergies renouvelables qui ne pas pourrait être de moins de 100 MDT. Nous sommes en voie de mise en place d'un «fonds des fonds» pour les start-up et l'innovation, pour un montant de 100 M€. La CDC y entrera à hauteur de 20 % et va à la recherche d'autres bailleurs de fonds qui seront dans un tour de table commun pour financer d'autres fonds, en «Early-stage» ou en «Later-stage», une fois la réglementation pour les start-up sera adoptée par l'ARP. Nous offrons ainsi le meilleur véhicule de financement à nos «startupper». En fait, avant d'entrer dans un quelconque projet et faire appel aux bailleurs de fonds, il y a un travail préalable à faire en amont. Lorsque nous voyons, aujourd'hui, que le pilier réglementaire est encore en voie d'être en place, cela nous handicape et c'est le cas du PPP. Il existe depuis 2015. Il y a pourtant des difficultés de mise en place et nous avons donc des difficultés à mettre en place



des PPP en contractuel. Il y a un travail de formation, de sensibilisation de nos institutions, qui aurait dû être fait en préalable, car la démarche de projet est différente, entre financement de projets par des bailleurs de fonds et financement PPP. C'est pourquoi, pour les projets de dessalement et d'assainissement, nous parlons de projets pédagogiques. En définitive, la loi est une chose, la concrétisation en est une autre ...

Et à qui la faute ? Celle de l'Administration ?

... Je n'attaque personne. Je dis simplement qu'il faut bien préparer le terrain pour une mise en place convenable de toute loi. Toute seule, cette dernière ne sert à rien. Les choses doivent être faites en concomitance et des fois, cela prend un peu trop de temps. On a une loi pour les PPP, mais pas de projets en PPP contractuel, car leur mise en œuvre prend du temps. Pour la transition numérique, nous réfléchissons loi et financement en même temps, pilier réglementaire et pilier financier, et cela nous fera gagner énormément de temps. C'est tout le travail sur lequel planche la CDC. Pour qu'elle devienne un tiers de confiance, il faut du temps. Aujourd'hui, les banques partenaires, notre réseau de sociétés de gestion et nos partenaires institutionnels, nous font confiance. La graine est mise en terre, les résultats viendront. C'est ainsi qu'avance, par exemple, notre programme «Anava Tunisie», qui sera financé, en partie, à travers le fonds des fonds de 100 M€ qui financera une dizaine de fonds, lesquels financeront à leur tour les Start-Up, notamment technologiques. A ce sujet, nous sommes en train de préparer les cahiers des charges, les critères et les règles à respecter pour faire réussir ces Start-Up. Nous prévoyons qu'il deviendra effectif à la mi-2018. On attend cependant toujours le vote du projet du nouveau cadre réglementaire des Start-Up par l'ARP. Un cadre qui permettra de faire, par exemple, la différence entre PME et Start-Up, avec des mesures fiscales et un règlement spéciaux. On aura, alors, l'équivalent de la loi pour les investissements des PME, mais pour les Start-Up et qu'on a appelé la Start-Up Act, dont on dit que ce sera l'équivalent de la loi 72 du 21^{ème} siècle.

Vous êtes en train d'utiliser l'argent des épargnants tunisiens pour investir. Est-ce vous comptez rémunérer leur argent ?

Il y a eu, en 2013, signature d'un contrat tripartite entre La Poste, la CDC et le ministère des Finances qui régit ce rapport de rémunération. La convention dit que les ressources de La Poste sont mises à la disposition de la CDC qui rémunère cette épargne. Elle n'évoque pas une rémunération autre que celle qu'elle reçoit de La Poste. Nous aspirons à faire bénéficier les épargnants de nos bénéfices et nous travaillons avec La Poste sur la mise en place de nouveaux produits communs, entre autres, qui devraient permettre de générer une meilleure rémunération pour les épargnants.

Où iront les 59,3 MDT de bénéfices de la CDC pour 2016 ?

Ils seront réinvestis. Même si elle est Entreprise publique, la CDC n'est pas régie par la loi de 89 pour les EP et n'est pas sous la tutelle du ministère des Finances et ni souveraine dans les choix des projets où elle investit. On travaille actuellement sur les 2 projets en PPP, dessalement et assainissement et on a fait notre entrée dans le capital du projet du port en eau profonde d'Enfidha.

Quels sont les projets de la CDC qui se concrétiseront en 2018 ?

D'abord, le fonds des fonds pour les Start-Up. Ensuite, celui des énergies renouvelables. On devrait les boucler sous peu et ce sera la fierté de la CDC. On n'oubliera pas les deux prochains PPP, dessalement et assainissement. Revenez me voir en janvier 2019 (petit rire qui en dit long sur les prétentions de la présidente de la CDC), on fera le bilan !

Source : African Manager